



PROCES-VERBAL

PROCLAMATION DES RESULTATS DU 1^{ER} TOUR DES ELECTIONS

DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS (PARTIEL), DOCTORANTS ET ETUDIANTS

AUX 3 CONSEILS DE L'EHESP

Le Directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu le règlement intérieur de l'EHESP,

Vu la délibération de la CNIL n°2010-371 du 21 octobre 2010 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique,

Vu la décision n°128/2026/DIR/DAD portant organisation des élections aux 3 conseils de l'EHESP,

Vu la décision modificative n°156/2025/DIR/DAD portant organisation des élections aux 3 conseils de l'EHESP,

Vu le procès-verbal de dépouillement du 6 octobre 2026,

ARTICLE 1^{er}

DECLARE élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, à savoir :

	Conseil d'administration	Conseil scientifique	Conseil des formations
Personnels ingénieur·e·s administratifs, techniques, sociaux et de service			<u>Aucune candidature</u>
Ingénieur·e·s et personnels techniques de recherche			
Doctorants	<u>Aucune candidature</u>	Cira BA	<u>Aucune candidature</u>
Etudiants	Martin LEROUX / Emma HANOCQ		<u>Aucune candidature</u>

ARTICLE 2

DIT que tous les sièges étant pourvus à l'issue de ce 1^{ER} tour, il n'est pas nécessaire d'organiser de 2nd tour.

ARTICLE 3

DIT que les procès-verbaux de dépouillement sont annexés à la présente décision.

A Rennes, le 6 octobre 2026

Isabelle RICHARD

Directrice de l'EHESP